



# **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT LA STRATÉGIE DE VENTE À VITEOS SA DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE, PESEUX ET VALANGIN**

---

(Du 18 octobre 2021)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En 2007, les Services industriels des trois Villes, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel réunissaient leurs forces pour former la société SIRUN, dénommée, deux années plus tard, Viteos SA. Cette nouvelle société privée en mains publiques s'est voulue comme un atout stratégique pour affronter l'ouverture des marchés de l'énergie pré-annoncée par la Confédération, en se définissant comme un acteur à caractère multi-énergie, très bien implanté dans le canton et bénéficiant d'un marché important de client-es. Cette démarche visait également à conserver le savoir-faire et les emplois des collaborateur-trices et des entreprises locales fournissant des prestations dans le canton.

Ces objectifs restent pleinement d'actualité et la vision des anciennes Autorités a permis d'ancrer aujourd'hui avec force et qualité la société Viteos SA. Dans un contexte de transition énergétique, le pouvoir de décision sur les sociétés en main des Villes et Communes est un atout pour garantir la qualité des prestations, tout en contribuant activement au développement de la production d'énergies renouvelables et locales.

Il n'en reste pas moins que, comme le montre l'actualité, les enjeux concernant l'approvisionnement et les tarifs en matière d'énergie se jouent essentiellement aux niveaux national et international et dépassent largement la thématique traitée dans le cadre du présent rapport.



## **1. Contexte**

### **1.1 Harmonisation des prestations sur le territoire fusionné**

La motivation de la fusion des Services industriels des villes du Canton en 2007 est identique à celle qui a conduit les quatre anciennes Communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin à former la nouvelle Commune de Neuchâtel depuis 2021: réunir ses atouts et se renforcer mutuellement afin de relever les défis d'avenir avec une approche cohérente, profitant au développement harmonisé de notre commune, de notre région et de notre canton. Ainsi, en toute cohérence, la société Viteos SA poursuivra son déploiement naturel issu de notre fusion.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la fusion, il n'avait fait aucun doute que la création d'un service industriel au sein de la nouvelle Commune de Neuchâtel fusionnée n'aurait guère de sens en termes de prestations à la population, de finances et de personnel. La reprise des réseaux est la version qui a été privilégiée et présentée dans le Livre de la fusion; la société Viteos SA a, quant à elle, été identifiée comme le partenaire le plus adéquat au vu de son implication dans le contexte régional et son statut d'entreprise privée en mains publiques, propriété des villes.

Ces principes ont été confirmés par le Comité de pilotage de la fusion dès le processus de mise en place des nouveaux offices, services et dicastères, processus engagé en 2020. De plus, afin de préserver l'intérêt public des collectivités des villes neuchâteloises sur les activités relatives à l'énergie, on ne saurait envisager la vente de ces réseaux à une société privée autre que Viteos SA: en effet, la Ville de Neuchâtel, qui possède 46% des actions de la société, est représentée par deux administrateur-trices au sein du conseil d'administration<sup>1</sup> et bénéficie d'importants dividendes chaque année. Notre capacité de décision publique dans un domaine aussi stratégique que l'énergie doit être garantie.

### **1.2 État des réseaux**

Les travaux de recherche des données sur les différents réseaux énergétiques concernés ont débuté à l'été 2020 déjà, dans la perspective

---

<sup>1</sup> Actuellement la Conseillère communale en charge du Développement territorial et le Conseiller communal en charge du Développement durable (qui comprend les énergies).

d'unifier l'ensemble des paramètres pour la nouvelle commune aussitôt que possible. Cette tâche doit aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les éclairages publics et le gaz, et en 2023 pour l'électricité, compte tenu des partenariats en cours et des zones de dessertes électriques pour Corcelles-Cormondrèche et Valangin, qui nécessitent des démarches administratives au niveau cantonal. La définition des zones de desserte est en effet de la compétence du Conseil d'État, que notre Conseil sollicitera après décision de votre Autorité.

Les analyses techniques ont permis de déceler un certain nombre de points faibles sur quelques réseaux des anciennes communes, sans préjuger de la hauteur des efforts consentis pour leur entretien et leur renouvellement par les anciennes Autorités respectives. L'exigence technique du domaine est régie par des normes et des contraintes pointues, s'ajoutant à un contexte de libéralisation des marchés: ces deux aspects nécessitent des compétences accrues et des responsabilités grandissantes pour les distributeurs. Viteos SA assurera la mise à niveau technique nécessaire et légale, afin de garantir un service de qualité et performant pour l'ensemble de nos concitoyen-nes. La fusion entre les Communes du Locle et des Brenets, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021 également, s'inscrit dans les mêmes logique et cohérence.

Ainsi, sur la base de la stratégie mise en place depuis des années par les Villes du Canton, ainsi que des analyses et des discussions entreprises dans le cadre du processus de fusion, les services tant techniques qu'administratifs des domaines industriels des anciennes communes ont anticipé l'évolution annoncée et redimensionné leurs effectifs dès l'entrée en force de notre fusion pour assurer la période de transition jusqu'en 2022. Certaines fonctions occupées par les collaborateur-trices ont ainsi été redéfinies en considérant les activités sur l'entier de la nouvelle commune, tout en mettant à profit des départs à la retraite.

### **1.3 Réseaux concernés**

Le présent rapport traite de la vente à la société Viteos SA:

- du réseau d'électricité de Peseux,
- des réseaux de gaz de Peseux et de Corcelles-Cormondrèche,
- des réseaux d'éclairages publics de Peseux, de Corcelles-Cormondrèche et de Valangin.

Les réseaux électriques de Corcelles-Cormondrèche et de Valangin sont actuellement propriété de Groupe E. Après décision de votre Autorité, les démarches d'intégration de ces réseaux par Viteos SA, déjà propriétaire de ces équipements sur le territoire de l'ancienne ville de Neuchâtel,

seront entreprises dès 2022. Il s'agira au préalable de revoir les périmètres de desserte de distribution d'électricité dont la définition est de la compétence du Canton.

Par ailleurs, les anciens villages de Corcelles-Cormondrèche et Peseux disposent d'installations de chauffage à distance (CAD) liées à quelques immeubles regroupés. Il ne s'agit pas à proprement parler de réseaux communaux. Ces CAD ont été installés par des prestataires privés qui assurent aujourd'hui leur maintenance, en relation directe avec l'Office de la gérance et du logement. Viteos SA n'a pas pour vocation d'exploiter de telles infrastructures assimilables à des équipements privés. Cependant, Viteos SA évalue actuellement ces installations dans la perspective de leur développement en extension du réseau CAD sur les anciennes communes, et s'appuiera sur le plan communal des énergies qui sera présenté à votre Autorité en 2022.

#### **1.4 Viteos SA: société privée en mains publiques**

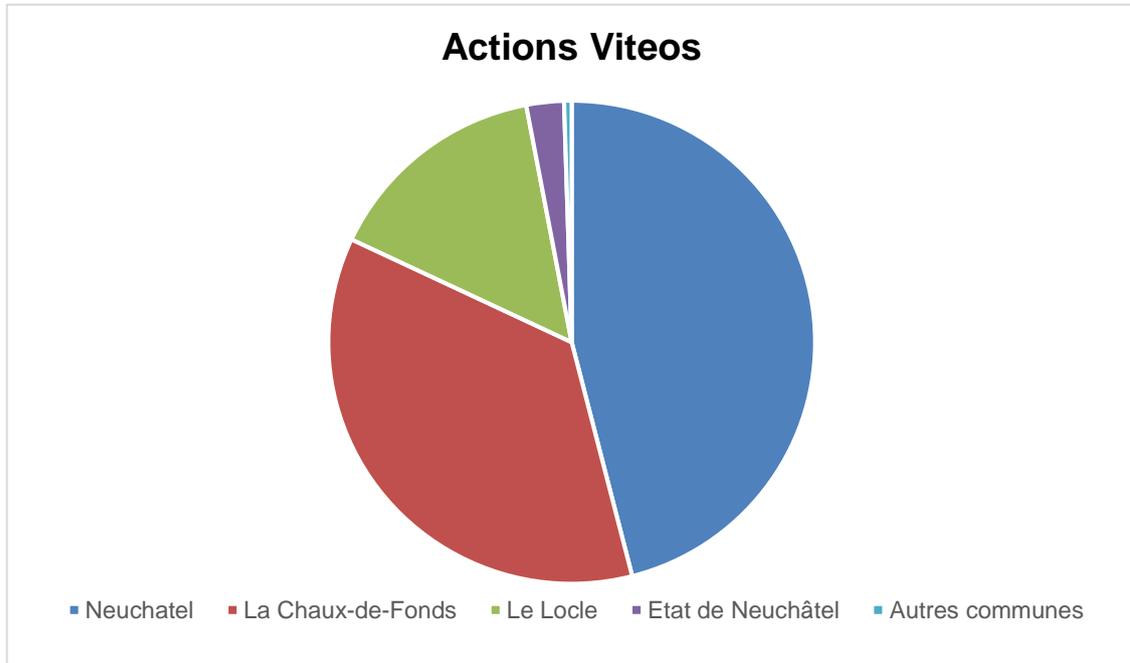
Viteos SA, née de la fusion des services industriels de trois villes en 2009, agit sur 11 sites et se partage le marché neuchâtelois des énergies avec son partenaire Eli10 SA et le Groupe E. Viteos SA et Eli10 SA distribuent 65% de la consommation électrique sur le territoire cantonal.

Viteos SA est détenue intégralement par les collectivités publiques du Canton et compte 346 collaborateur-trices au 31.12.2020. La société gère et développe des activités d'approvisionnement, de production et de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur et de froid. Viteos SA est très active dans le développement des énergies renouvelables et propose à sa clientèle des prestations permettant de mettre en œuvre la stratégie énergétique 2050, telles que le photovoltaïque, des bornes de recharge pour véhicules électriques, l'efficacité énergétique, les pompes à chaleur ou encore les regroupements de consommation propre (RCP). Face à l'ouverture du marché de l'énergie, Viteos SA axe également sa stratégie sur le développement actif de nouvelles prestations spécifiques pour ses client-es. L'objectif est l'augmentation de la part des énergies locales et renouvelables fournies aux consommateurs-trices.

Par ailleurs, Viteos SA est mandatée par ses Villes actionnaires pour la distribution, la gestion et la facturation de l'eau potable. Le secteur «eau» reste propriété à part entière des Villes et collectivités publiques qui en fixent la stratégie de développement, en collaboration avec Viteos SA.

Le capital-actions a été constitué à l'origine de la société par une mise de fonds valorisée par les équipements gaz, électricité et éclairage public des

trois Villes fondatrices. La répartition de l'actionnariat est représentée ci-dessous. Il est constitué de manière à préserver les intérêts de chaque partenaire fondateur. Ainsi, la reprise des réseaux des anciennes Communes issues de la fusion ne modifiera pas la structure du partenariat de base, à l'instar de la fusion du Locle et des Brenets.



Neuchâtel : 46 %

La Chaux-de-Fonds : 36 %

Le Locle : 15 %

État de Neuchâtel : 2.5 %

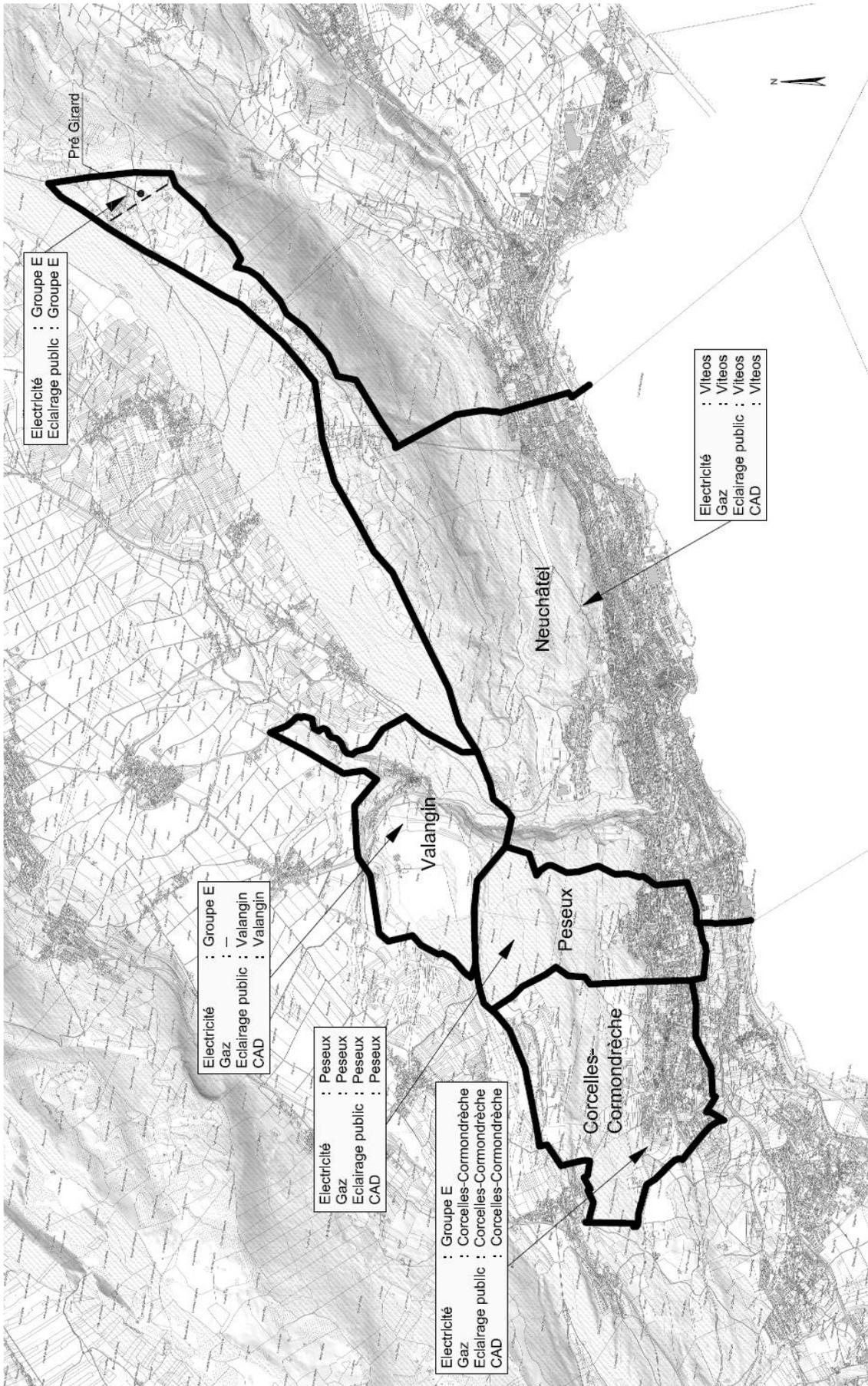
Autres Communes : 0.5 %

*Répartition des actions de Viteos SA, état 2021*

Les réseaux d'énergie traités dans le cadre de ce rapport ont fait l'objet d'une analyse financière objective, réglementée par des lois et directives fédérales, en particulier celles concernant l'électricité. Ces domaines sont en pleine mutation actuellement avec la libéralisation du marché de l'électricité et la perte d'intérêt du gaz naturel comme vecteur énergétique, ce dernier étant un combustible fossile non renouvelable. D'un point de vue technique, un recueil des données a été établi d'après les documents disponibles fournis par les anciennes Communes et leurs partenaires et d'après l'état des équipements.

Tous les montants articulés dans le présent rapport s'entendent hors taxe.

Le schéma ci-après illustre la vue d'ensemble, la répartition et la gestion des réseaux d'énergie pour les Communes fusionnées jusqu'au 31.12.2020.



Propriété et gestion des réseaux d'énergie avant la fusion

## 2. Électricité

### 2.1 Contexte

Le présent chapitre traite de la vente du réseau électrique de Peseux uniquement. En effet, tant Valangin que Corcelles-Cormondrèche se situent dans le périmètre de desserte du Groupe E, qui en est propriétaire. Dès lors, l'uniformisation de la distribution électrique sur l'ensemble de la commune nécessitera de redéfinir à terme la zone de desserte et de la vente des réseaux de Groupe E à Viteos SA. Conformément aux dispositions légales, une demande de révision des périmètres de desserte sera sollicitée auprès des Autorités compétentes au moment de la confirmation de la reprise du réseau par Viteos SA.

Actuellement, la fourniture de l'électricité sur l'ancien territoire de Peseux est assurée par la Société Eli10 SA. L'ancienne administration communale assurait le service à la clientèle et la facturation, ainsi que le suivi technique à l'aide de concessionnaires et de Groupe E, intervenant en tant qu'ingénieurs-conseils. Avec l'aval de votre Autorité, Viteos SA deviendra dès 2022 propriétaire de ce réseau et assumera l'ensemble des prestations de distribution électrique sur le territoire de l'ancienne Commune de Peseux, à l'instar de la pratique sur l'ancien territoire de la Ville de Neuchâtel. Les sociétés Groupe E et Viteos SA seront encore liées pour l'alimentation de l'électricité en moyenne tension.

Le domaine de l'électricité est soumis à la Commission fédérale de l'électricité indépendante, l'EiCom. Elle est l'Autorité de régulation dans le domaine électrique. Elle surveille le respect de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de la loi fédérale sur l'énergie. Elle contrôle en particulier les prix et impose le modèle WACC (*Weighted Average Cost of Capital*), c'est-à-dire le «coût moyen pondéré du capital» qui est calculé à partir de la moyenne pondérée du coût des dettes et du coût des fonds propres. Ce cadre sert de référence à la proposition de vente formulée ci-après.

Le tableau suivant résume les étapes complexes de la transition technico-administrative de reprise du réseau électrique de Peseux.

<b>Résumé des étapes de consolidation pour la reprise des réseaux électriques de Peseux</b>						
<b>Années</b>	<b>Propriété (Gestion du réseau de distribution GRD)</b>	<b>Administratif</b>	<b>Technique</b>	<b>Fournisseur électrique</b>	<b>Commentaires</b>	
2020	Peseux	Peseux	Peseux, concessionnaires, ingénieurs-conseils	Eli10 SA contrat Peseux	Calcul tarifaire électricité fixé par Peseux	
2021	Neuchâtel, nouvelle commune	Neuchâtel, nouvelle commune	Viteos, concessionnaires	Eli10 SA, contrat Ville	La Ville, en tant que GRD en 2021, doit proposer le tarif pour 2022, dans le délai fixé au 31.08.21	
2022	Viteos	Viteos	Viteos	Eli10 SA, contrat par Viteos	Calcul tarifaire électricité fixé par Viteos	
2023	Viteos	Viteos	Viteos	Viteos		

## 2.2 Inventaire du patrimoine et limite de propriété

Un inventaire du patrimoine a été établi et initié dès l'été 2020 en collaboration étroite avec les services techniques concernés et les différents acteurs impliqués (concessionnaires, distributeurs, etc.). Le réseau électrique de Peseux est un réseau à basse tension. Les stations de distribution MT (moyenne tension)/BT (basse tension) de quartier sont et resteront la propriété de Groupe E.

La nouvelle Commune de Neuchâtel est propriétaire de toute l'infrastructure du réseau BT desservant l'ancien village de Peseux.

Le tableau ci-dessous résume les données de base, et les compare aux données du réseau électrique Viteos SA.

<b>Comparaison des données de base des réseaux électriques de Viteos SA et Peseux</b>			
	<b>Peseux</b>	<b>Viteos SA</b>	<b>% Peseux</b>
Population desservie à fin 2019	5'798	83'000	6.92
Énergie soutirée pour clients finaux, en MWh/an	14'588	320'800	4.55
Nombre points de mesures	3'778	60'433	6.25
Longueur câbles BT, en km	51.6	808	6.39
Nombre d'armoires de distribution	69	970	7.11
<i>Lignes aériennes en km</i>	<i>0.5</i>	<i>63.8</i>	<i>0.78</i>

### 2.2.1 Investissements réalisés et bilan selon la comptabilité fixée par l'EICom

Les investissements réalisés et immobilisés en lien avec le réseau BT entre 1967 et 2019 se montent à 8'552'000 francs, soit en moyenne 161'000 francs par an.

Les investissements immobilisés entre 2010 et 2019 s'élèvent à 912'000 francs pour une moyenne de 91'000 francs par an, montant inférieur à celui de la moyenne de ces 50 dernières années.

Le tableau ci-dessous (page 10) illustre les chiffres significatifs de base.

Valeur d'acquisition et de coûts de construction historique	8'326'000.-
Amortissement annuel	204'000.-
Valeur résiduelle (selon méthode EICom en relation avec les valeurs d'acquisition et la durée d'amortissement)	3'528'000.-
Produit du timbre en 2019 (recette totale par la perception des taxes)	1'554'000.-

### 2.2.2 Bilan comptable

Sur la base de la comptabilité analytique définie par l'EICom, les coûts d'exploitation prévus pour l'année 2021 seront de 1'703'000 francs pour des recettes attendues de 1'527'000 francs, soit un déficit de 176'000 francs. Le déficit en 2019 s'élevait à 211'000 francs et à 146'000 francs en 2020. Ces pertes doivent être prises en considération dans le prix de vente final afin de ne pas reporter ces déficits sur la clientèle de Viteos SA située hors du périmètre de Peseux après le rachat du réseau.

### 2.3 Tarifs et coûts moyens

Les recettes moyennes de l'ensemble des tarifs sont de 10.47 ct/kWh alors que les coûts du réseau équivalent à un prix de 11.68 ct/kWh, soit une perte 1.21 ct/kWh par rapport aux coûts répondant aux règles de l'EICom. Le déficit enregistré a été assumé par l'ancienne Commune de Peseux et compensé par un prélèvement à une réserve constituée à cette fin.

Le tableau ci-dessous (page 11) illustre les recettes, dites aussi «*produit du timbre*», en appliquant les tarifs Viteos aux différentes catégories de consommateur-trices de Peseux, selon les règles de l'EICom.

Le revenu serait de 1'505'000 francs, soit 1.4% inférieur par rapport au produit généré selon les tarifs pratiqués par Peseux.

Ce manque à gagner aurait pour effet d'augmenter le tarif de 0.7% pour l'ensemble des clients BT Viteos afin d'assurer l'équilibre comptable recherché.

Tarifs Viteos 2021	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Total
Tarif	B1S	B1D	B2A	B3B	
Nbre de points de mesure	3'348	369	56	5	
Consommation HP (kWh)	7'814'535	1'132'641	1'774'330	1'859'743	
Consommation HC (kWh)	-	828'179	577'747	601'148	
Puissance (kW)			9'814	6'799	
<b>Revenu total (CHF)</b>	<b>950'616.-</b>	<b>192'233.-</b>	<b>208'672.-</b>	<b>153'960.-</b>	<b>1'505'481.-</b>

### 2.3.1 Différence de couverture et comptabilité analytique

Dans la perspective de la vente du réseau en 2022, il est indispensable de présenter les comptes 2021 équilibrés à l'ECom ou, en d'autres mots, de compenser la différence de couverture afin d'éviter un report à la clientèle finale actuelle de Viteos SA.

### 2.3.2 Uniformisation des tarifs

Les tarifs pour l'année 2022 préservent les structures actuelles des deux entités Viteos SA et Peseux. Ils ne pourront être unifiés qu'à partir de l'exercice 2023.

Viteos SA gèrera la facturation en 2022, en fonction des deux structures tarifaires. En effet, pour le secteur de Peseux, la Ville de Neuchâtel reste le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) en 2021 (voir tableau en page 8). Elle a dû publier ses tarifs 2022 à la fin du mois d'août 2021, sur la base de sa comptabilité analytique spécifique de la période fiscale 2020, en conformité avec les directives de l'ECom et de la LApEC (Loi sur l'approvisionnement en électricité), expliquées ici par l'extrait du message de l'ECom du 4 janvier 2021:

*«L'article 14, al. 4, 4<sup>e</sup> phrase LApEI, consacré aux tarifs du réseau, dispose que si des gestionnaires de réseau fusionnent, un délai transitoire de cinq ans est prévu pour adapter les tarifs. Ainsi, en cas de regroupement de deux zones de desserte, le gestionnaire de réseau dispose de la faculté de proposer des tarifs différenciés pendant 5 ans afin de rendre les adaptations de tarifs plus acceptables à ses clients.»*

## 2.4 Adaptation de la zone de desserte

La zone de desserte qui correspond à l'ancienne commune de Peseux est pour le moment sans changement. Il appartient à l'État de Neuchâtel de décider de l'attribution des zones de desserte et de leur modification comme il est rappelé ci-dessous par l'EICom dans son message du 4 janvier 2021:

*«Le canton, dans le cadre d'une procédure qui relève du droit cantonal, peut changer le gestionnaire de réseau compétent également lors d'une fusion de commune. Cela découle de l'article 5, al. 1 de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEl; RS 734.7) qui dispose que les cantons désignent les zones de desserte des gestionnaires de réseau opérant sur leur territoire; l'attribution d'une zone de desserte doit se faire de manière transparente et non-discriminatoire; elle peut être liée à un contrat de prestation destiné au gestionnaire de réseau.*

*Concernant les projets de fusion Neuchâtel – Corcelles (NE), Neuchâtel – Valangin, la propriété des réseaux ne joue aucun rôle, ni dans la tarification, ni dans les obligations à l'égard de l'EICom. Ces obligations incombent au gestionnaire de réseau désigné par le canton selon l'article 5, al. 1 LApEl. Or, celui-ci peut être différent du propriétaire de réseau. Il est toutefois correct qu'aucune démarche n'est à entreprendre tant qu'il n'est pas envisagé que la gestion de ces réseaux soit reprise par Viteos SA».*

Le Canton sera sollicité dès la décision formelle de vente du réseau électrique de Peseux adoptée par votre Autorité selon l'arrêté proposé.

## 2.5 Montant de la vente fixé selon l'EICom

### 2.5.1 Valeur d'acquisition

La valeur d'acquisition se base sur les investissements réalisés et immobilisés (historique), soit 8'326'000 francs.

### 2.5.2 Valeur résiduelle

La valeur résiduelle se détermine à partir de la valeur d'acquisition à laquelle sont appliqués les amortissements définis par L'EICom selon la durée de vie effective des équipements. La valeur résiduelle s'élève à **3'528'000 francs**. Elle correspond au solde d'amortissement selon le modèle EICom du réseau électrique de Peseux et consiste en la proposition qui sera formulée à Viteos SA. Elle considère notamment:

- les investissements de renouvellement insuffisants ces dernières années et la nécessité d'un rattrapage global ascendant à 2'070'000 francs pour les infrastructures ayant dépassé leur durée de vie;
- des tarifs trop bas, générant des déficits sur le réseau concerné, à hauteur de 200'000 francs par année.

### **2.5.3 Investissements prévisibles assurés par Viteos**

Le rattrapage des investissements de 2'070'000 francs s'étalera sur une période de 10 à 12 ans, soit une somme annuelle située entre 170'000 francs à 200'000 francs. Ainsi, l'investissement annuel global pour le maintien de la valeur du réseau de Peseux s'élèvera à environ 340'000 francs par année, à mettre en relation avec les 91'000 francs annuels consentis par Peseux depuis 2010.

Des besoins en ressources (main-d'œuvre) supplémentaires de 1.5 à 2 EPT sont prévus au sein de Viteos pour accomplir les tâches inhérentes à ce rachat.

## **2.6 Eli10 SA (actionnariat)**

La société Eli10 SA a été créée à l'origine par huit Communes pour la distribution de l'électricité, voire d'autres énergies (Boudry, Cortaillod, Saint-Blaise, Cornaux, Bôle, Auvernier, Peseux, Le Landeron). Actuellement, en raison des fusions en particulier, sept Communes forment l'actionnariat de la société.

La fusion a permis à la Commune de Neuchâtel d'entrer dans le Conseil d'administration d'Eli10 SA conformément à la convention d'actionnaires existante, en faisant valoir les parts d'actionnariat de l'ancienne Commune de Peseux (soit 14,165%). Le dividende résultant des actions d'Eli10 SA s'élève entre 80 et 90'000 francs selon les années. Avec la vente du réseau, notre Commune perdra son siège au sein du conseil d'administration et restera un simple actionnaire, conformément à la convention d'actionnaires en vigueur, qui réserve la qualité d'administrateur aux seules Communes propriétaires ou gestionnaires de réseau.

Les actions détenues par la Ville sont valorisées à quelque 606'000 francs en 2020 (valeur nominative) et figurent au bilan de la Ville à hauteur de 415'000 francs. Les actions Eli10 SA ne feront plus partie du patrimoine administratif et basculeront dans le patrimoine financier conformément à

l'article 1<sup>er</sup> du projet d'Arrêté soumis à votre Autorité. Notre Conseil analysera en temps voulu l'opportunité de vendre ou pas ces actions dans le cadre de la marge de manœuvre précisée dans la convention d'actionnaires.

### **3. Gaz**

#### **3.1 Contexte**

Les réseaux du gaz des anciens villages de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux sont propriété de la nouvelle Commune de Neuchâtel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (l'ancienne Commune de Valangin n'est pas desservie par le gaz naturel). En 2003, les Communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux s'étaient regroupées en un Centre de distribution du gaz. Une convention avait été établie avec les Services Industriels de Neuchâtel, reprise par Viteos SA aujourd'hui, afin de définir le prix du gaz destiné à alimenter les réseaux locaux. Ce centre de distribution sera dissout au moment de la vente des réseaux des deux anciennes Communes. Viteos SA restera le distributeur de gaz par le biais de sa conduite mère.

Les deux réseaux représentent une longueur de 32 km de conduites en regard aux 480 km propriété de Viteos SA et exploités par cette dernière. Ces réseaux étaient entretenus avant la fusion par les services techniques respectifs des anciennes Communes, avec l'appui de concessionnaires et de Viteos SA, pour les interventions de piquet et d'urgence en particulier.

Depuis l'exercice 2021, la nouvelle Commune assume les tâches de facturation et Viteos SA supervise les aspects techniques des deux réseaux en faisant appel aux concessionnaires locaux pourvus des connaissances techniques des installations. Depuis l'été 2020, Viteos SA récolte et assemble les données techniques et administratives dans la perspective de la reprise de l'ensemble des équipements dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **3.2 Bilan et investissement**

Afin de déterminer la valeur des réseaux de gaz, l'historique des développements respectifs des réseaux a été reconstitué sur la base des années de pose des conduites. La valorisation des deux réseaux ne tient pas compte des conduites de branchements (raccordements privés). En effet, celles-ci, selon le régime sur les deux anciennes Communes, sont propriété des clients raccordés.

Les valeurs des réseaux de gaz tirées des bilans comptables des Communes de Peseux et Corcelles-Cormondrèche au 31.12.2020 sont résumées dans le tableau suivant:

	<b>Valeurs comptables en CHF</b>
Corcelles-Cormondrèche	457'757.-
Peseux	1'633'807.-
<b>Total</b>	<b>2'091'564.-</b>

Le prix de vente de ces réseaux doit tenir compte notamment de l'incertitude liée à l'avenir énergétique du gaz. Le prix ne pourra pas excéder la valeur comptable. Viteos SA n'a pas à assumer la totalité de ces risques en acquérant ces réseaux, le choix des développements et de la nature des matériaux retenus ne lui appartenant pas.

Ainsi, la fonte grise, largement utilisée, est considérée comme un matériau à haut risque, constat confirmé par un grave accident en ville de Berne dans les années 90. La fonte grise se caractérise par une rupture fragile rapide. En cas de fissure, le gaz se propage rapidement et en quantité, avec un risque d'explosion majeur. À la suite de l'accident précité, l'industrie gazière s'était engagée à supprimer l'ensemble de ces conduites sur ses réseaux dans les meilleurs délais. D'importants investissements sur les deux réseaux devront donc être consentis afin d'éliminer ces risques dans les cinq prochaines années.

Le tableau ci-après détaille les montants respectifs de remplacement des conduites à prévoir.

	<b>Montant pour le renouvellement de la fonte grise en CHF</b>
Corcelles-Cormondrèche (3 km)	1'779'918.-
Peseux (4.3 km)	2'598'834.-
<b>Total</b>	<b>4'378'752.-</b>

### **3.3 Les branchements**

Contrairement à la pratique en cours dans les anciennes Communes de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux, Viteos SA devient propriétaire des conduites de branchements, bien que les privés les aient financées. L'expérience montre en effet que de nombreux privés ne procèdent pas à la maintenance de leurs équipements. Viteos SA reprendra ainsi les

branchements privés selon la pratique en vigueur sur son périmètre d'activités, conformément aux besoins de suivi des aspects sécuritaires et de renouvellement. Les coûts liés à ces branchements seront couverts au niveau de la tarification du gaz.

Il s'agit encore de préciser qu'aucune dévalorisation des réseaux ne résultera de l'intégration des branchements privés par Viteos SA, ceux-ci ayant été financés par les client-es raccordé-es. Tout nouveau branchement continuera d'être financé par les requérant-es. Ces équipements seront ensuite versés à Viteos SA pour leur suivi.

### 3.4 Énergie, coût et tarif

La quantité en énergie de gaz distribuée sur les anciennes communes est de l'ordre de 45 GWh/an en moyenne ces dernières années, comparés aux 809 GWh/an distribués par Viteos SA via son réseau actuel.

Les frais financiers de ces deux réseaux s'élèvent à 640'000 francs pour l'année 2021. Ce chiffre considère un taux WACC de 5,15% et les amortissements des deux réseaux de gaz.

Les coûts annuels d'exploitation et de distribution sont déterminés à partir des chiffres émanant de Viteos SA concernant les 489 km exploités, soit 10'310 francs par kilomètre. Ainsi, pour les 32 km des réseaux de Peseux et Corcelles-Cormondrèche, le coût d'exploitation annuel s'élève à 330'000 francs.

À ces frais annuels s'ajoutent:

- les coûts de contrôle et les frais administratifs à hauteur de 192'000 francs;
- les frais imputables au transport du gaz, pour un montant de 138'000 francs.

Le tableau ci-après résume les coûts annuels totaux.

<b>Coûts d'exploitation</b>	<b>Montants annuels en CHF</b>
Coûts financiers	640'000.-
Coûts d'exploitation de distribution	330'000.-
Mesure, contrôle et administration	185'000.-
Transport du gaz	138'000.-
<b>Coût total annuel 2021</b>	<b>1'293'000.-</b>

Ces coûts, rapportés au kilomètre, sont légèrement supérieurs à ceux enregistrés par Viteos SA sur son réseau. L'intégration des réseaux des deux anciennes communes à celui de Viteos SA engendrerait une augmentation du tarif de l'ordre de 0.004 ct/kWh pour l'ensemble de la clientèle de Viteos SA, tout en tenant compte de l'énergie supplémentaire vendue.

Ce chiffre ne considère pas les investissements supplémentaires nécessaires à l'assainissement des conduites en fonte grise et la reprise des branchements privés.

### **3.5 Risques et montant de vente**

Contrairement au domaine de l'électricité, il n'existe pas de loi sur l'approvisionnement du gaz en Suisse. La branche gazière, sous l'égide de l'ASIG (Association Suisse de l'Industrie Gazière), s'est autorégulée en créant le manuel NEMO qui définit les règles de calcul de la rétribution pour l'utilisation du réseau de gaz. Les entreprises gazières suisses se sont engagées à se conformer au standard NEMO (NEMO est l'équivalent de l'EiCom, sans le cadre fédéral de contrôle imposé à l'électricité).

Sur la base des règles définies par NEMO, la valeur de base comptable totale pour les deux réseaux s'élève à **3'155'000 francs**. L'indice IPC des valeurs historiques en fonction des dates de pose a été considéré dans le calcul, ainsi que les durées d'amortissement recommandées.

#### **3.5.1 Risque lié au besoin d'investissement**

En tenant compte des besoins en investissement accrus pour ces 5 prochaines années (suppression de la fonte grise), le coût pour l'utilisation du réseau de Viteos SA augmentera de 5%. Il est proposé de déduire ces 5% afin d'éliminer ce risque et de ne pas le faire supporter à la clientèle actuelle de Viteos SA, soit une valeur de 158'000 francs.

#### **3.5.2 Risque politique énergétique**

La nouvelle Loi cantonale sur l'énergie (LCEn), appliquée depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, impose, lors du remplacement d'installation de production de chaleur, qu'un minimum de 20% des besoins thermiques soit couvert par des sources renouvelables. Ainsi, sur une période de 20 ans (durée de vie moyenne d'une chaudière), une baisse de 20% de la consommation de gaz est attendue.

Par ailleurs, la LCEn favorise très largement le recours à des solutions plus respectueuses de l'environnement, telles que les pompes à chaleur, le chauffage au bois ou le raccordement à un réseau de CAD pourvu de sources de chauffage dotées de 50% d'énergie renouvelable selon l'annexe 7 du Règlement d'exécution de la LCEn (RELCEn). Il est estimé une perte d'un tiers de la clientèle du gaz sur les 20 prochaines années.

À noter que le développement du CAD dans le cadre des travaux en cours à la STEP de Neuchâtel, permettra, dès l'automne 2025, de remplir la condition édictée par la LCEn.

En tenant compte de ces importantes modifications légales récentes, la consommation actuelle pour les réseaux des deux anciennes communes passera de 45 GWh/an à 24 GWh/an, soit une baisse de 47%.

Cette tendance affectera directement le tarif. En effet, il s'agira de toujours garantir le financement des coûts fixes constitués par les investissements liés aux équipements. Il est dès lors préconisé de diminuer d'autant la valeur d'acquisition des réseaux de Peseux et Corcelles-Cormondèche, pour un montant de 1'409'000 francs.

Le tableau suivant résume le prix de vente proposé.

<b>Prix de vente en CHF HT</b>	
Valeur comptable de base selon directives NEMO	3'155'000.-
Risque d'investissement	- 158'000.-
Risque politique énergétique	- 1'409'000.-
<b>Valeur de vente</b>	<b>1'588'000.-</b>

## **4. Éclairage public**

Les éclairages publics des anciens villages de Corcelles-Cormondèche, Peseux et Valangin sont propriété de la nouvelle Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **4.1 Inventaire et contexte**

Le réseau d'éclairage public est composé d'infrastructures souterraines et aériennes. Les installations sont régies par l'Ordonnance sur les installations à courant fort (OICF) pour la partie souterraine et l'Ordonnance sur les installations basses tensions (OIBT) pour la partie

aérienne. Afin de formuler un prix de vente à Viteos SA, l'inventaire opéré a englobé les équipements, les investissements et l'entretien accomplis sur chacune des anciennes communes. Des normes techniques et de maintenance selon le mode d'alimentation sont appliquées. Les éclairages publics concernés présentent trois types d'alimentation: publique standard; privée avec coffret séparé; privée avec coffret d'introduction. Les infrastructures souterraines consistent en des réseaux câblés protégés dans des tubes. La partie aérienne est composée de mâts, de candélabres, de luminaires, de tableaux électriques et d'organes de commande.

## 4.2 Situation

Les investissements réalisés sur les anciennes communes n'ont pas été appliqués avec la même régularité d'une commune à l'autre. L'état des lieux est le suivant:

Commune	Points lumineux / secteur	Âge luminaire	Source LED	Autres sources	Défauts à corriger
Peseux	511	100% < 5 ans	100%	-	Env. 5% Assainissements importants réalisés en 2020
Corcelles-Cormondrèche	408	25% > 9 ans 75% > 5 ans	180 (44%)	228 (56%)	21%
Valangin	255	Pas d'info	69 (27%)	186 (73%)	54%

Des investissements seront nécessaires, plus particulièrement sur Valangin et Corcelles-Cormondrèche, notamment pour le passage à des sources en LED, plus économiques en énergie. En fonction des types de défauts répertoriés, une estimation des coûts d'investissement a été établie afin de mettre en conformité les réseaux de Valangin et Corcelles-Cormondrèche:

- pour Valangin 176'000 francs, dont 6'000 francs pour le remplacement des sources au mercure;
- pour Corcelles-Cormondrèche 71'000 francs.

Ces coûts représentent uniquement les défauts visibles (conformité électrique, mâts à changer, stabilité mécanique, en particulier les

fondations des mâts). Ces montants s'appuient sur les coûts standards pour ce type d'équipement.

### 4.3 Valeurs du réseau

La valeur d'acquisition et les coûts de construction s'appuient sur les investissements réalisés et immobilisés par les anciennes Communes. Les données cadastrales avec la notion des tracés, longueurs, types de câbles et surtout les dates de pose sont très lacunaires. Il est difficile de procéder à une reconstitution précise pour définir une valeur financière consolidée.

En conséquence, le prix de vente est défini à partir de la valeur comptable des équipements des trois anciens villages au 31.12.2020:

- Corcelles-Cormondrèche	CHF	175'813.75
- Peseux	CHF	785'853.65
- Valangin	CHF	205'033.45

### 4.4 Proposition de vente

Le prix de vente correspond aux valeurs comptables sur lesquelles sont déduits les investissements prévus en 2022:

Corcelles-Cormondrèche	175'813.75 - 71'000.-	=	<b>104'813.75</b>
Peseux	785'853.65		<b>785'853.65</b>
Valangin	205'033.45 - 176'000.-	=	<b><u>29'033.45</u></b>

**TOTAL** **919'700.85**

La proposition formulée à Viteos SA pour la vente des éclairages publics est de **919'700 francs**.

## 5. Chauffage à distance (CAD)

Comme indiqué précédemment (page 4), les installations de chauffage à distance situées sur Corcelles-Cormondrèche et Peseux ne seront pas directement intégrées à Viteos SA. Par contre, Viteos SA a l'ambition de développer le CAD de manière stratégique sur l'ensemble de la nouvelle commune en s'appuyant sur le plan communal des énergies qui sera soumis à votre Autorité en 2022.

Les installations de CAD actuelles seront ainsi intégrées à ces développements à plus grande échelle. Sans préjuger des développements futurs, mais de manière concrète, il s'agira progressivement de remplacer le réseau de gaz par le CAD, en utilisant

les tranchées des conduites de gaz au profit des conduites de transport de chaleur. Ce processus se déroulera sur plusieurs décennies, dont les premiers jalons seront posés à brève échéance; il s'appuiera sur des développements stratégiques des énergies et du cadre légal visant notamment à répondre aux objectifs de la neutralité carbone fixés par la Confédération.

## 6. Synthèse et aspects financiers

### Vente réseaux:

Le tableau ci-dessous résume les propositions financières à Viteos SA.

<b>Prix de vente des réseaux à Viteos (CHF HT)</b>	
Réseau électrique Peseux	3'528'000.-
Réseau gaz Peseux et Corcelles-Cormondrèche	1'588'000.-
Éclairages publics Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin	919'700.-
<b>Valeur totale de vente</b>	<b>6'035'700.-</b>

### Actions Eli10 SA:

Les actions d'Eli10 SA en mains de la Commune de Neuchâtel sont valorisées à **415'000 francs**. Ce montant respecte les règles d'évaluation en vigueur en Ville de Neuchâtel. Ces actions étant transférées au patrimoine financier, leur vente éventuelle sera négociée par le Conseil communal.

### Dissolution des réserves:

Les réserves d'équipement constituées par les Communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux ces dernières années se montent au 31.12.2020 à:

- pour le gaz 1'971'424.37 francs
- pour l'électricité 1'055'619.36 francs
- pour l'éclairage public 118'870.00 francs

Au moment de la transaction, ces réserves seront dissoutes et augmenteront la fortune de la Ville.

### Dissolution du Centre de distribution du gaz:

En 2003, les Communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux se sont regroupées en un Centre de distribution du gaz. La création de ce centre leur a permis de définir, dans une convention avec les Services industriels de Neuchâtel à l'époque, Viteos SA aujourd'hui, le prix du gaz, compte tenu des modalités d'achat et de transport. Le Centre de distribution du gaz sera dissout au moment de la transaction.

### Impact sur les tarifs d'énergies:

La vente des réseaux n'aura que des effets marginaux sur les tarifs appliqués aux client-es en 2022. Pour l'électricité, ces tarifs sont déjà très proches de ceux appliqués pour les client-es de Viteos SA du Littoral; ils seront uniformisés dès 2023. Pour le gaz, ils seront identiques dès 2022 pour l'ensemble de la clientèle desservie par Viteos SA.

### Evolution des tarifs en fonction des marchés:

Si la vente des réseaux n'aura pratiquement aucune incidence sur la facture des client-es, il faut relever que les fluctuations des coûts de l'énergie peuvent avoir un impact important: or, les prix du gaz sont actuellement en train de prendre l'ascenseur. Par ailleurs, la taxe CO<sub>2</sub> sur les énergies fossiles pourra également renchérir sensiblement la facture.

## **7. Consultations**

Le rapport sera présenté à la Commission financière en date du 26 octobre 2021 ainsi qu'à la Commission du dicastère DDMIE en date du 27 octobre 2021.

## **8. Impacts de la proposition**

### **8.1 Impact sur l'environnement**

La gestion des réseaux permettra une maîtrise complète par la société Viteos SA qui s'engage particulièrement au niveau environnemental dans le développement d'énergies renouvelables. Au niveau de l'éclairage public, Viteos SA est ouverte à proposer des solutions plus économes et résolument tournées vers l'avenir (modérations, modulations, extinctions).

Le réseau de gaz se verra quant à lui progressivement suppléé par le chauffage à distance alimenté par des énergies renouvelables.

## **8.2 Impact sur les finances**

Les marchés de l'énergie sont soumis de plus en plus à des règles concurrentielles. Viteos SA, par sa taille, permettra de mieux négocier les tarifs pour la Commune.

Les investissements nécessaires à l'entretien et au développement du réseau ne seront pas assumés par la Commune, de même que tous les aspects de suivi administratif. En outre, l'ouverture ou la réouverture d'un secteur de service industriel dans la Commune nécessiterait l'engagement de personnel technique et administratif pour remplacer les collaborateurs ayant bénéficié de leur retraite au moment de la fusion et dont le poste n'a pas été repourvu.

Les risques liés à l'évolution des marchés, et en particulier à celui du gaz, ne seront pas assumés directement par la Commune.

L'actionnariat de la Ville de Neuchâtel permet de préserver une maîtrise sur les flux financiers de Viteos SA et de bénéficier des dividendes en fonction des performances de la société.

Les aspects relatifs aux actions d'Eli10 SA sont détaillés au chapitre 2.6.

## **8.3 Impact sur le personnel communal**

Viteos SA, en tant que nouveau propriétaire, va reprendre à sa charge la gestion des réseaux et les ressources techniques et en personnel nécessaires. Dans le cadre de la fusion, 1,2 postes a ainsi pu être économisé sur la Commune.

## **9. Conclusion**

Le Conseil d'administration de Viteos SA a préavisé favorablement ces propositions financières. Les représentant-es de la Ville au sein des comités spécialisés et du Conseil d'administration de Viteos SA se sont récusé-es lors des discussions relatives à ces ventes. Il est à noter que les principes et démarches présentés dans ce rapport s'appliquent aux différentes fusions impliquant les Villes du Canton, telle celle entre le Locle et les Brenets.

Par la cession des réseaux à la société Viteos SA, des prestations uniformes seront garanties à terme sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Commune. Par ailleurs, l'engagement de la Ville de Neuchâtel dans la société Viteos SA lui garantit une forme de maîtrise sur le devenir des réseaux repris, ainsi que des dividendes.

Compte tenu de tous les paramètres déterminants, le Conseil communal estime que l'option proposée aujourd'hui est pleinement cohérente avec la politique poursuivie depuis des années par les quatre anciennes Communes aujourd'hui fusionnées, et qu'elle est la plus avantageuse pour la nouvelle Commune et ses habitant-es.

Nous vous prions dès lors, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet d'arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 18 octobre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

Projet

## **ARRÊTÉ**

### **CONCERNANT LA VENTE DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ DE PESEUX, DES RÉSEAUX DE GAZ DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE ET PESEUX, ET DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE CORCELLES- CORMONDRÈCHE, PESEUX ET VALANGIN**

---

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC)

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

#### **Article premier**

Les réseaux de gaz, d'éclairage public, d'électricité et les actions Eli10 SA des anciennes Communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin sont transférés du patrimoine administratif au patrimoine financier.

#### **Art.2**

Le Conseil communal est autorisé à vendre à la société Viteos SA, dont la Ville est actionnaire, le réseau électrique de l'ancienne Commune de Peseux pour un montant de 3'528'000 francs HT.

#### **Art. 3**

Le Conseil communal est autorisé à vendre à la société Viteos SA, dont la Ville est actionnaire, les réseaux de gaz des anciennes Communes de Peseux et Corcelles-Cormondrèche pour le montant de 1'588'000 francs HT.

#### **Art. 4**

Le Conseil communal est autorisé à vendre à la société Viteos SA, dont la Ville est actionnaire, les réseaux d'éclairage public des anciennes Communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin pour le montant de 919'700 francs HT.

**Art. 5**

Tous les frais liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

**Art. 6**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.